

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2014

Aujourd'hui dix huit février deux mille quatorze, le conseil municipal a été convoqué pour le lundi 24 février 2014, à 20 heures 45, en session ordinaire.

Ordre du jour :

- 1°) - Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
 - 2°) - Porté à connaissance des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation d'attribution du Conseil Municipal
 - 3°) - Approbation du compte de gestion - Commune - Eau
 - 4°) - Approbation du compte administratif - Budget principal - Eau
 - 5°) - Affectation des résultats - Budget principal - Service des eaux
 - 6°) - Débat sur les orientations budgétaires - Commune - Eau
 - 7°) - Risque prévoyance des agents - Adhésion procédure mutualisée de mise en concurrence
 - 8°) - Subvention exceptionnelle au collège
 - 9°) - Convention de partenariat avec la Scène Nationale d'Albi
 - 10°) - Etat des cessions et des acquisitions
 - 11°) - Remise gracieuse des pénalités de retard taxe P.C.
 - 12°) - Dissimulation réseau S.D.E.T.
 - 13°) - Enquête publique champ captant de Sabanel
 - 14°) - Convention de servitude avec E.R.D.F.
- Questions diverses

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre février à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, SABY, Mrs RAYNAL, DE GUALY, KOWALCZYK, BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIÉ, Mmes PORTAL, ESPIÉ, THUEL.

Absents : Mr MARTY, Mme DESFARGES-CARRERE (excusée), Mr RASKOPF, Mmes BORIES (excusée), BONNÉ, Mrs BALOUP, DELBES, Mme RAHOU, Mr LE ROCH.

Secrétaire : Mme BORELLO.

Monsieur le Maire ouvre cette séance, avec une grande émotion, en évoquant les circonstances un peu particulières de cette difficile journée. La question du maintien de ce conseil s'est longuement posée entre élus, mais le besoin d'être ensemble, de se retrouver s'est finalement imposé. Etre ensemble pour ne pas oublier les deux collègues disparus, Eliane Carles et Pierre Crespo, deux amis très chers absents ce soir. Monsieur le Maire propose qu'une minute de silence soit observée afin de se souvenir de tous les bons moments passés avec Eliane et Pierre.

Avant d'aborder le premier point inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une question supplémentaire : le fonds d'amorçage pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à reverser à l'école Saint-Georges.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte rendu du dernier conseil municipal n'ayant fait l'objet d'aucun commentaire, ni d'aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait part des décisions prises depuis le conseil du 16 décembre dernier ; il souligne qu'il s'agit essentiellement de marchés pour la fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire. Dans la mesure du possible, la municipalité a essayé de conserver les entreprises locales :

- droits de préemption non exercés
- marché pour la fourniture de denrées alimentaires lot n° 1 (Entreprise Pomon/Episaveurs)
- marché pour la fourniture de denrées alimentaires lot n° 2 produits frais (Entreprise Transgourmet)
- marché pour la fourniture de denrées alimentaires lot n° 3 produits surgelés (Entreprise Braque France)
- marché pour la fourniture de denrées alimentaires lot n° 4 viande charcuterie (Entreprise Tarn Viande)
- marché pour la fourniture de denrées alimentaires lot n° 5 volailles fraîches (entreprises Albi Volailles)
- marché pour la fourniture de denrées alimentaires lot n° 6 (Entreprise Cabrol)
- contrat pour la location de matériel informatique pour la mairie

- convention avec Arc Consultante (parentalité Centre Social)
- convention avec A Tous Services (cours d'informatique au Centre Social)
- convention avec Madame Budka (PRE au centre social)
- contrat de prestation Soliste (fichier nouveaux habitants)
- contrat de nettoyage des ventilations de cuisine avec l'entreprise Technivap (club-house rugby)
- contrat de nettoyage des ventilations de cuisine avec l'entreprise Technivap (Centre Social)
- approvisionnement budget pour dégrèvement sur les logements vacants.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL - n° 14/1

Service : Finances locales - Compte administratif

DELIBERATION

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DU SERVICE DES EAUX - n° 14/2

Service : Finances locales - Compte administratif

DELIBERATION

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET PRINCIPAL - n° 14/3

Service : Finances locales - Compte administratif

Monsieur Boudes présente le bilan des réalisations 2013.

Investissement :

- schéma d'accessibilité voirie : 2 270,40 euros
- subventions façades : 2 166,50 euros. Cette subvention est reconduite tous les ans
- fonds de concours C2A : 1 500 000 euros – ce montant a été voté en décembre dernier.
- honoraires : 2 785,08 euros
- acquisitions de matériels pour les différents services de la commune : 23 001,70 euros
- acquisitions de mobilier : 4 211,58 euros
- autres acquisitions : 26 379,69 euros : notamment le tableau numérique implanté à l'entrée de l'allée de la Trencade (21 827 euros)
- aménagement de terrains : 6 836,92 euros
- travaux de bâtiments - accessibilité Lo Capial : 2 990,14 euros, parquets salles de classe de l'école Marie Curie : 7 367,36 euros. Monsieur Boudes précise que la commune perçoit une subvention DGE pour ces travaux dont une programmation annuelle a été établie afin de changer les parquets de toutes les écoles. Portails des groupes scolaires : 5 688,16 euros
- travaux centre ville : 403 739,26 euros.

Travaux en régie effectués au cours de l'exercice 2013

- travaux d'accessibilité Lo Capial : 558,76 euros (matériaux), 2 431,38 euros (main d'œuvre)
 - portails des groupes scolaires : 3 533,82 euros (matériaux), 2 154,34 euros (main d'œuvre)
 - fontaine de Savin : 3 664,76 euros (matériaux), 5 342,42 euros (main d'œuvre).
- Total : 7 757,34 euros (matériaux), 9 928,14 euros (main d'œuvre).

Coût réel des charges de personnel

Monsieur Boudes présente l'évolution de la masse salariale, mais également les remboursements à la commune (maladies, mises à disposition à la C2A, contrats d'avenir, contrats aidés ...).

Total des recettes :

- 237 362,92 euros en 2011
- 265 466,10 euros en 2012
- 320 622,60 euros en 2013.

Monsieur Boudes explique ce montant par l'arrêt de travail de deux agents pendant pratiquement toute l'année 2013.

Madame Thuel rappelle que la question de la prise en charge des augmentations de salaire des agents communaux mis à disposition de la C2A avait été évoquée lors d'un précédent conseil. Elle souhaiterait avoir des précisions à ce sujet.

Monsieur Gauvrit informe qu'un coût moyen a été déterminé pour les rémunérations par rapport à une catégorie d'agents ; par exemple, le coût moyen de la rémunération d'un agent de catégorie C a été évalué à 31 000 euros par an. Ce coût moyen est fixe, il s'applique dans toutes les communes de l'agglomération.

Mr Boudes souligne que les agents recrutés dans le cadre des compétences de l'agglomération sont embauchés par l'agglomération et mis à disposition de la commune, les majorations de salaires sont donc prises en charge par l'agglomération.

Monsieur Gauvrit explique que la charge de personnel avec les remboursements reste relativement stable, c'est une dépense contenue. Cependant il insiste sur le fait qu'au niveau du fonctionnement sans les remboursements, la charge de personnel a augmenté de 45 000 euros, du fait non pas de dépenses supplémentaires mais du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ; en effet, au niveau de la fonction publique, il existe les avancements à l'ancienneté et les avancements d'échelon ou de grade. Il souhaite souligner que cette dépense de fonctionnement évolue de 2 à 2,5 % par rapport au système de la GVT, et cela sans recrutement supplémentaire.

Dotation globale de fonctionnement

Monsieur Boudes fait remarquer que la DGF est passée de 949 776 euros en 2009 à 905 747 euros en 2013 soit une baisse de 4,64 %. Mais se greffent à la DGF, la dotation de solidarité rurale et la dotation de péréquation, qui croissent depuis 2009 (52,6 % pour la première et 11,5 % pour la deuxième).

La dotation de péréquation étant liée à la richesse de la commune, au potentiel fiscal, Saint-Juéry perçoit une dotation plus conséquente que d'autres communes.

En revanche concernant la dotation forfaitaire, il a été annoncé une baisse pour les années à venir, 2014, 2015 voire 2016.

Charges de fonctionnement des différents services

La cantine

La charge pour la commune est passée de 148 322,65 euros en 2012 à 160 764,47 euros en 2013. Monsieur Boudes souligne que les coûts de fonctionnement de ce service sont relativement maîtrisés, les charges de personnel sont en évolution constante.

Monsieur le Maire remarque que les produits sont en baisse, donc le nombre de repas a diminué.

Il a été différencié le coût global du repas, 8,77 euros, comprenant toutes les charges, et le prix de revient d'un repas pour la collectivité après le paiement des usagers, 5,24 euros.

Ces montants sont élevés fait remarquer Monsieur le Maire, des économies sont probablement possibles. Une comparaison avec les communes voisines faisant appel à des prestataires n'est pas possible, car elles parviennent à un prix de revient du repas à 3 ou 4 euros. Il est conscient que la qualité a un prix, mais reconnaît qu'un recadrage favoriserait des économies.

Le centre social et culturel

Les charges de fonctionnement ont baissé de 43 903 euros en 2012 à 40 714 euros en 2013, ainsi que les charges de personnel de 114 990 euros à 93 862 euros et les produits de 91 439 euros à 79 663 euros ; ainsi la charge de la commune passe de 67 454 euros en 2012 à 54 914 euros en 2013.

Monsieur Gauvrit explique que la directrice était en maladie en 2013 ; depuis sa reprise d'activité, elle est affectée dans un autre service. Aujourd'hui, le centre social et culturel compte 4 agents, ainsi la masse salariale est moins importante.

La crèche

Les charges de fonctionnement ont baissé, 69 727 euros en 2012, 67 465 euros en 2013 ; il en est de même pour les charges de personnel qui sont passées de 384 330 euros à 369 221 euros. Les produits ont quant à eux augmenté, 346 924 euros en 2012 et 368 946 euros en 2013 ; par conséquent la charge restante pour la commune est également en baisse, 107 133 en 2012 contre 67 741 euros en 2013. Ce résultat s'explique par des efforts considérables consentis par la collectivité.

L'évolution du montant des produits est sinusoïdale, car les variations sont importantes en crèche, bien que le remplissage maximum soit visé, la différence sur les produits n'est pas illogique, avec notamment un décalage de paiement d'une année sur l'autre.

Monsieur Gauvrit explique qu'un effort a été consenti pour les remplacements de personnel ; la directrice essaie de s'organiser en interne avant de demander un remplacement pour un agent en maladie. Ce fonctionnement est susceptible de faire baisser les charges de personnel.

Effectivement, reconnaît Monsieur le Maire, lorsque le cuisinier est absent, c'est un agent déjà en place à la crèche qui le remplace.

Le service jeunesse

La lecture des montants démontre que le budget est bien maîtrisé ; la charge restante pour la commune est passée de 124 273 euros en 2012, à 119 969 euros en 2013.

Bilan du contrat "Enfance Jeunesse 2011-2014"

Pour 2013, le bilan n'est pas encore finalisé. Le budget de ce contrat est parfaitement maîtrisé car l'écart entre le montant de la charge restant à la commune entre 2011 et 2012 n'est que de 700 euros.

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe des décalages de 1 ou 2 ans dans les versements de la prestation CAF pour ce contrat.

L'analyse financière

Monsieur Boudes présente un tableau constituant la bible du fonctionnement d'une commune. Il demande à ces collègues de retenir le chiffre de l'épargne nette s'élevant à 189 885,80 euros.

Les dépenses de fonctionnement

Les analyses effectuées ces dix dernières années ont démontré que les charges de fonctionnement augmentent d'environ 2 % en moyenne.

Cette année, l'augmentation a été de 1,47 % ; dans tous les domaines, il a donc été fait preuve de vigilance, les messages d'économie commencent à passer et porter leurs fruits. Il convient pour l'avenir de ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement, mais de les contenir, voire de les réduire.

Le détail

- les charges à caractère général ont augmenté de 0,80 %
- les charges de personnel ont augmenté de 1,73 %
- les autres charges ont augmenté de 3,52 %.

Les recettes de fonctionnement

Le montant de 5 442 156,92 euros est à prendre avec précaution, car en 2012, la commune a perçu la prestation CAF des années 2011 et 2012.

L'excédent brut de fonctionnement 2013 s'élève à 880 701,06 euros ; les intérêts des emprunts à 301 856 euros (156 793 euros en 2012)

L'épargne de gestion en 2012, 880 322 euros n'est pas significative toujours à cause des versements de la CAF ; elle est en 2013 de 578 845 euros.

Le capital des emprunts est passé de 323 062 euros à 388 959 euros, et le remboursement des emprunts de 479 856 euros en 2012 à 690 815 euros en 2013.

L'épargne nette qui était en 2011 de - 118 093 euros aurait dû être normalement s'élever à 231 906 euros (prise en compte de la perception CAF). En revanche en 2012, elle était de 557 206 euros, retravaillée à 207 260 euros ; en 2013, elle s'élève à 189 885 euros, ce montant réapparaîtra dans les orientations budgétaires, il est à retenir, car il représente la capacité d'autofinancement 2013.

Les ratios

Monsieur Boudes indique que certains ratios sont très significatifs, d'autres moins. Le ratio de l'encours de la dette par rapport à la population en 2013 est de 665 euros, alors que depuis 2010, il était de 494, 472 et 481 euros, cependant, il reste toujours en dessous du ratio national qui est de 924 euros.

Le ratio dépenses de personnel/dépenses de fonctionnement était de 54,29 % en 2012, il est passé en 2013 à 55,03 %. Il demeure toujours un peu au-dessus du ratio national (53,50 %). Monsieur Boudes souligne qu'il convient de parvenir à contenir ces dépenses.

Vue d'ensemble du compte administratif 2013 - Fonctionnement

Monsieur Boudes souligne que les charges de fonctionnement sont toujours un peu surévaluées et les recettes sous-estimées dans les prévisions, et il rappelle que la commune peut investir grâce au fond de roulement acquis depuis presque deux décennies.

Il indique que le différentiel entre les dépenses réelles (4 863 312,89 euros) et les recettes réelles (5 442 156,92 euros) est de 578 000 euros.

Vue d'ensemble du compte administratif 2013 – Investissement

En 2013, la commune a investi à hauteur de 2 367 719,48 euros ; les recettes d'investissement se sont élevées à 1 341 559,63 euros dont un emprunt de 1 million contracté en février 2013.

Résultat de compte administratif 2013

Comme l'exige la loi, Monsieur le Maire quitte la salle.

DELIBERATION

Monsieur Boudes explique qu'au cours de l'année 2013, pendant la deuxième phase des travaux du centre ville, la commune a pris la décision d'anticiper sur la 3^{ème} phase à hauteur de 500 000 euros, car le fonds de roulement le permettait. De ce fait cette dépense de 500 000 ne sera pas à effectuer en 2014.

Retour dans la salle de Monsieur le Maire

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET DU SERVICE DES EAUX

- n° 14/4

Service : Finances locales - Compte administratif

Monsieur Boudes présente un état des investissements effectués en 2013.

Il précise que les travaux programmés dans la rue Albert Thomas n'ont pu être exécutés par manque de temps. Ceux prévus rue Veuve Augé ont bien été réalisés cette année.

Le montant des investissements est de 119 425,39 euros. Le reste à réaliser de 58 000 euros correspond à l'achat du tractopelle, matériel commandé en 2013 mais livré en 2014.

Vue d'ensemble du compte administratif 2013 du service des eaux – Fonctionnement

Dépenses réelles : 902 738,98 euros, recette réelles : 683 000 euros, excédent de fonctionnement : 219 738,98 euros.

Monsieur Boudes rappelle que dans les années à venir, il sera nécessaire de prévoir dans le budget du service des eaux, la construction de la future station de traitement de l'eau ; il convient par conséquent de ne pas se laisser démunir afin d'être en mesure de faire face à cette dépense.

Vue d'ensemble du compte administratif 2013 du service des eaux – Fonctionnement

Dépenses réelles : 88 730,50 euros, recette réelles : 31 170,67 euros, reste à réaliser : 58 000 euros

Evolution des consommations d'eau

Monsieur Boudes souligne que depuis 2006, année optimale de référence, la consommation d'eau est en baisse constante : 496 325 m³ en 2006, 332 375 m³ en 2013. Cependant le nombre d'abonnés est en augmentation 3 622 en 2006, 3 853 en 2013.

Monsieur Buongiorno fait remarquer que malgré la baisse du nombre d'habitants constatée par l'INSEE, le nombre d'abonnés augmente, c'est un peu paradoxal, mais cela signifie que la population change.

Monsieur Delpoux précise qu'entre 2008 et 2013, 17 permis de construire en moyenne ont été délivrés chaque année ; une centaine de maisons a été construite, des logements collectifs ont vu le jour, cependant la population n'a pas augmentée. C'est la composition de la famille qui a changé ; un foyer composé de 4 personnes il y a dix ans, ne compte plus aujourd'hui que 2 personnes. Il estime que ce phénomène est cyclique, que l'on se situe aujourd'hui dans une période de baisse, et qu'il est possible que dans deux ou trois ans, avec les deux nouveaux immeubles en construction, avenue Emile Andrieu et place de la Barrière, naturellement la population reparte à la hausse.

Monsieur le Maire indique que les usagers sont attentifs à leur consommation d'eau, ils s'équipent de récupérateurs et d'économiseurs d'eau.

Monsieur De Gualy demande où en sont les travaux de remplacement des branchements en plomb. La rue Henri Massol est programmée cette année, indique Monsieur le Maire.

Mr Kowalczyk demande si la commune est parvenue à réguler les fuites et la perte d'eau sur le réseau.

Monsieur Delpoux fait savoir que le rapport sur l'eau répondra à toutes ces interrogations, mais il peut déjà annoncer que le rendement a été meilleur en 2013.

Monsieur le Maire ajoute que la mise en place de compteurs sectoriels a permis de détecter et de traiter les fuites plus rapidement grâce à des systèmes d'alerte. Cet équipement commence à porter ses fruits, cependant le rendement à 80 % préconisé par l'Agence de l'eau n'a pas encore été atteint.

Monsieur Delpoux informe que suite aux travaux de remplacement des branchements en plomb, il a été constaté des affaissements de la chaussée. En effet, certaines tranchées ont été comblées avec de la terre compactée et d'autres avec de la grave ; c'est dans ce deuxième cas que des affaissements ont été constatés. Monsieur Delpoux informe qu'ils seront repris.

Comme pour l'approbation du compte administratif de la commune, Monsieur le Maire quitte la salle

DELIBERATION

A son retour dans la salle, Monsieur le Maire souhaite remercier et féliciter les agents du service comptabilité d'une part parce que la période actuelle est difficile et d'autre part parce le service a continué à fonctionner malgré quelques imprévus ; en effet, Ghislaine Robert a repris son poste malgré un congé de maladie, et Christel Molinier a assuré le travail du service en son absence, sans oublier Monique Pujol dont le rôle est d'importance dans le service. Il reconnaît que c'est une chance pour la commune de pouvoir compter sur ces personnes-là. Au nom du conseil municipal, il tient très sincèrement à les remercier pour leur dévouement, la qualité de leur travail et pour le bien qu'elles font au service public.

Adopté à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL - n° 14/5

Service : Finances locales - Compte administratif

DELIBERATION

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET DU SERVICE DES EAUX - n° 14/6

Service : Finances locales - Compte administratif

DELIBERATION

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES - n° 14/7

Service : Finances locales - Débat d'orientations budgétaires

Monsieur Boudes présente les orientations budgétaires pour 2014.

Section de fonctionnement – Recettes

La Dotation Générale de Fonctionnement devrait diminuer en 2014, 2015 et probablement en 2016 son montant en 2013 était de 905 747 euros. Au vu des documents de finances sur 2014, il semblerait que ce montant soit en baisse d'environ 60 000 euros, mais à ce jour, il n'est pas encore connu.

L'attribution de compensation

Depuis les transferts de 2009 concernant la voirie, la propreté, l'éclairage public, la médiathèque, ajoutés à ceux décidés ultérieurement, comme le contingent incendie, l'attribution de compensation est aujourd'hui négative (- 48 490,71 euros). Une commission s'est réunie en fin d'année 2013 concernant la revoyure, la commune devrait récupérer 4 000 euros pour 2014, 2015 et 2016.

Le remboursement de personnel

Dans le cadre des transferts de compétence, les agents municipaux sont mis à disposition de la C2A mais sont rémunérés par la commune. La C2A rembourse la commune au prorata du temps de la mise à disposition. La base de calcul du remboursement porte sur 3,1560 ETP (Equivalent Temps Plein), mais son montant pourrait être revu à la baisse car les salaires pris en compte ne sont plus les salaires réels mais les salaires au moment du transfert.

Les contributions directes

Les bases d'imposition seront réévaluées de 0,9 %. Monsieur Boudes rappelle qu'elles étaient en 2013 de 1,8 % et les bases seront connues début mars.

La fiscalité

Les taux d'imposition proposés seront fonction du montant qu'il sera nécessaire de percevoir pour équilibrer le budget. Pour cela, il est indispensable de connaître le montant des dotations de l'Etat, aujourd'hui la commune ne peut anticiper sur un éventuel maintien ou une éventuelle baisse du taux actuel.

L'autofinancement

L'autofinancement obligatoire sera de l'ordre de 664 300 euros. Il doit permettre de rembourser le capital des emprunts (384 000 euros contre 399 960 euros en 2013) et de financer les amortissements pour 280 000 euros. A cet autofinancement obligatoire, il conviendra d'ajouter un autofinancement pour financer une partie de l'investissement.

Monsieur Boudes précise que le fonds de concours versé à la C2A est amortissable.

La dette récupérable

Depuis 2011, la C2A verse à la commune l'équivalent de la dette que la commune contractait chaque année pour les compétences transférées (moyenne calculée par un bureau d'études). Les intérêts sont versés en section de fonctionnement, le capital en investissement. Cette dette récupérable sera dégressive pour atteindre zéro au bout de 15 ans. Sur 2014, la somme versée par la C2A au titre de la dette récupérable sera de 315 754 euros (intérêts + capital) contre 340 652 euros en 2013. La commune a donc perdu 25 000 euros de dette récupérable.

Travaux en régie

Le personnel technique effectuera des travaux en régie pour une valeur estimée à 47 500 euros si tous les projets d'investissement sont réalisés.

Section de fonctionnement – Dépenses

Le personnel

Monsieur Boudes rappelle que pour évaluer ces dépenses, il est nécessaire de tenir compte de la revalorisation du SMIC, des avancements de grade ou d'échelon, de la revalorisation du régime indemnitaire de la catégorie C, de divers remplacements, de l'augmentation des charges CNRACL, et de l'augmentation des taux des retraites

Les intérêts des emprunts sont en diminution de 7,57 % : 197 800 euros.

La dotation aux amortissements est estimée à 280 000 euros

Les subventions aux associations : leurs montants ne devraient pas évoluer en 2014.

Section d'investissement – Dépenses

Monsieur Boudes rappelle que tous les investissements à venir ont été évoqués lors d'une récente réunion. Des précisions concernant certains travaux seront données lors du vote du budget le 17 mars prochain

Section d'investissement – Recettes

F.C.T.V.A. : 70 000 euros

Taxe Locale d'Equipement : 8 200 euros

Taxe d'aménagement : 75 000 euros

Amortissements : 280 000 euros

Avance remboursement C2A (dette récupérable) : 239 899 euros

Total : 673 099 euros

Monsieur De Gualy souhaite que lui soit expliqué le mécanisme de la dette récupérable. Il a compris que le montant versé par la C2A, en section d'investissement et en section de fonctionnement à la commune, sert à rembourser la part des emprunts afférents et figure sur la ligne correspondante en section d'investissement et fonctionnement, il s'agit donc d'un écriture d'ordre.

Monsieur Boudes explique que les remboursements d'emprunts vont diminuer jusqu'à leur extinction en 2026. En 2013, la commune a perçu, intérêt et capital, 340 000 euros, en 2014, elle percevra 315 000 euros et en 2025, seulement 93 000 euros.

Mais, souligne Monsieur De Gualy, cette diminution n'impacte pas le budget, il s'agit d'une évaluation établie en 2010, précise Monsieur Boudes.

Monsieur De Gualy remarque que les remboursements d'emprunts diminuent, 393 000 euros en 2013, 384 000 euros en 2014, malgré les emprunts importants contractés en 2012 et 2013.

Monsieur Boudes donne l'explication : concernant le dernier emprunt contracté par la commune, l'option trimestrialité a été prise, c'est-à-dire que pour l'année 2013, le remboursement et l'amortissement s'est effectué sur 11 mois. Si la commune avait fait le choix de l'annualisation, le remboursement aurait débuté en 2014.

Monsieur Boudes propose un diaporama sur les orientations budgétaires.

Il rappelle que le but du débat sur les orientations budgétaires est de permettre l'analyse de la situation financière de la commune sur :

- l'évolution des principaux postes budgétaires
- les marges de manœuvre (épargne, fiscalité, endettement)
- le mode de financement des dépenses d'investissement
- les ressources humaines
- les perspectives pour l'année à venir et la prévision pluriannuelle des investissements.

Il ajoute que le débat d'orientation n'a aucun caractère décisionnel, sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

L'analyse financière

Monsieur Boudes explique que l'autofinancement est aujourd'hui de 189 85,80 euros. A recettes et dépenses égales, avec une diminution de DGF de 60 000 euros, sachant que les charges de personnel augmentent tous les ans naturellement, que les dépenses de fonctionnement augmentent entre 1,5 et 2 %, la commune pourrait ne plus avoir d'épargne nette.

Le fonds de roulement réalisé au cours des 10 ou 15 dernières années a toujours permis à la commune d'investir mais il est rogné tous les ans (231 906 euros, 207 260 euros, 189 885 euros). Jusqu'à présent la commune percevait une DGF à peu près identique ou supérieure aux années précédentes, or le gouvernement a annoncé que la baisse interviendrait en 2014, en 2015, voire les années suivantes. Un effort doit être fait, à la fois sur les dépenses et sur les recettes de fonctionnement de façon à pérenniser une épargne nette positive. Certaines dépenses sont incompressibles et d'autres sont prévisibles (comme le remplacement d'agents partant à la retraite). Il conviendrait donc de se poser les bonnes questions dans les années à venir.

Une éventuelle hausse des bases pourraient augmenter les recettes de la commune fait remarquer Monsieur De Gualy.

Monsieur Boudes annonce que l'opération de repérage des maisons mal classées engagée au printemps dernier par les élus a eu de belles répercussions puisque la commune a perçu nettement plus que prévu en recettes. 90 % des modifications demandées ont été prises en compte en 2013.

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs élus ont sillonné les rues de la commune pour repérer les maisons qui semblaient mal classées par rapport au cadastre afin de relever les valeurs locatives. Certaines sont passées de 7 (état de taudis) à 5 (belle maison), elles ont été mal classées pendant de nombreuses années. Il était normal de les reclasser, car les propriétaires ne payaient pas ce qu'ils devaient réellement.

Monsieur Gauvrit ajoute que la somme de 189 000 euros est destinée à l'autofinancement qui permettra à la collectivité d'investir. Sans autofinancement, il n'y a pas de projets possibles, mais c'est également ce chiffre-là que prennent en compte les banques pour accorder leurs prêts à la collectivité souhaitant emprunter. Sans autofinancement, la collectivité sera dans l'impossibilité de rembourser. Ce chiffre est donc important pour l'investissement d'aujourd'hui mais également pour l'investissement de demain. Si ce chiffre est zéro, la collectivité ne pourra pas investir car elle ne trouvera pas d'établissements prêteurs.

De plus les dépenses de fonctionnement augmentent de 1,5 à 2 % par an, et si les bases augmentent de moins en moins rapidement, l'effet ciseaux fait qu'il y a plus de dépenses que de recettes, et les marges de manœuvre sont automatiquement réduites.

Si la commune est en déficit, elle va puiser sur le montant économisé depuis plusieurs années, les économies vont donc s'épuiser et empêcher la collectivité d'avoir de nouveaux projets.

Monsieur Boudes souligne que les bases n'augmenteront plus que de 1 % au lieu des 2 % en moyenne les années précédentes, par conséquent, chaque année, moins de rentrées seront générées.

Monsieur Buongiorno fait remarquer la progression entre 2012 et 2013 des rendus de la fiscalité locale qui n'est pas uniquement due à l'opération de reprise mais surtout à la fiscalisation importante des décisions de Sarkozy, qui font que beaucoup de personnes ont vu leur taxe d'habitation augmenter (notamment à cause de la suppression de la demi part).

Monsieur le Maire insiste lui aussi sur les effets des décisions gouvernementales jamais évoquées, sur les impôts locaux l'effet est immédiat, quand une exonération est supprimée les recettes augmentent. Mais la commune n'a aucune maîtrise sur ces augmentations.

Les ratios communaux

Le ratio encours de la dette / population est égal à 665 euros, il devrait passer à 2014 à 610 euros. Contrairement à tout ce qui peut être dit actuellement, l'endettement baissera en 2014.

L'évolution des bases d'imposition de la taxe d'habitation

Monsieur Boudes constate qu'elles ont fortement augmenté depuis 2003.

L'évolution des bases d'imposition du foncier bâti

Elles ont augmenté de manière conséquente entre 2012 et 2013 : 5,56 %.

L'évolution des bases du foncier non bâti est très peu significative.

L'évolution des taux d'imposition de la taxe d'habitation

Le taux a augmenté en 2013 de 1,02 % ; le taux de 9,88 % reste largement inférieur à la moyenne départementale (21,87 %) et à la moyenne nationale (23,83 %).

L'évolution des taux d'imposition du foncier bâti

Le taux de 27,01 % se rapproche de la moyenne départementale 25,09 % et est au-dessus de la moyenne nationale 20,04 %.

L'évolution des taux d'imposition du foncier non bâti n'est pas très significative, elle aussi.

Le profil d'extinction de la dette

En 2014, la dette de la commune s'élève à 581 000 euros, en 2015, elle passera à 530 000 euros, puis elle restera à peu près au même niveau pendant 3 ans et à partir de 2018, elle baissera et la commune pourra envisager de nouveaux investissements.

Encours de la dette de 2001 à 2013

Le projet de restructuration du centre ville a commencé vers 2006-2007, la commune venait d'achever la construction du centre Victor Hugo, et devait se désendetter, avant d'augmenter l'endettement pour le centre ville. La croissance est visible sur le schéma en 2012 et 2013. 2014 devrait passer outre un emprunt.

Les charges de personnel

Monsieur Boudes rappelle les augmentations inévitables pour 2014 : revalorisation du SMIC, avancement de grades et d'échelons, revalorisation du régime indemnitaire de la catégorie C, revalorisation de la catégorie C, et augmentation de la cotisation retraite.

En 2014, peu d'embauches sont prévues.

En 2013, la masse salariale a augmenté de 1,47 %, cette année les prévisions atteignent 3,20 %. Il précise que ce pourcentage ne représente pas nécessairement des augmentations de salaire chez les agents.

La prévision de travaux en 2014 (hors travaux du centre ville) s'élève à 260 000 euros. C'est à peu près la somme investie pour les tranches 1 et 2 des travaux du centre ville.

Les recettes d'investissement dont dispose la commune sont :

- le Fonds de Compensation de la TVA : 65 000 euros
- la Taxe Locale d'Équipement : 8 000 euros
- la taxe d'aménagement : 75 000 euros
- les amortissements : 280 000 euros
- la dette récupérable : 239 000 euros

Total : 667 000 euros

Il sera nécessaire de puiser sur le fonds de roulement pour assurer les financements complémentaires.

Monsieur Buongiorno considère le montant de la taxe d'aménagement un peu élevé.

Monsieur le Maire assure que quelques permis de construire et des extensions d'habitation ont été enregistrés sur la commune, ce qui génère de la taxe d'habitation.

Monsieur De Gualy rappelle que les amortissements sont une recette mais également une dépense de fonctionnement, il souhaite savoir ce que la commune est obligée d'amortir en comptabilité publique.

La commune est obligée d'amortir le fonds de concours sur 15 ans, ainsi que le matériel (véhicules, logiciel, machines ...) avec des durées d'amortissement différentes. Les immobilisations ne sont pas amortissables.

Monsieur le Maire ajoute que beaucoup d'éléments ne sont pas encore connus pour aborder la fiscalité, comme les dotations, les bases, cependant d'après les calculs effectués, la commune pourrait se diriger vers une non-augmentation des impôts ou une augmentation de 0,5 % maximum.

Monsieur le Maire a assisté récemment à une réunion relative à la liquidation d'un syndicat auquel la commune appartenait, le syndicat Assou Lézert, en sommeil depuis une quinzaine d'années. Suite à cette liquidation, la commune va percevoir la somme de 12 500 euros.

DELIBERATION

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES – Service des eaux - n° 14/8

Service : Finances locales - Débat d'orientations budgétaires

DELIBERATION

Service des eaux

Les travaux d'investissement 2014

Reprise de branchements en plomb, et remplacement de conduite avenue de la Gare : 80 000 euros.

Remplacement conduite et reprise des branchements en plomb rue Henri Massol et rue Albert Thomas : 80 000 euros.

Couverture incendie, mise en place poteau : rue du Barry et rue Roger Salengro : 5 000 euros.

Étanchéité réservoir du Coufour : 5 000 euros

2^{ème} tranche travaux centre ville : 12 000 euros

Total : 182 000 euros.

Monsieur Boudes explique que d'ici le vote du budget le 17 mars prochain, ces montants seront précisés. Il espère que tous les investissements prévus pourront être réalisés cette année.

RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS - ADHESION A LA PROCEDURE MUTUALISEE DE MISE EN CONCURRENCE - n° 14/9

Service : Fonction publique - Régime indemnitaire - Autres avantages

Monsieur le Maire rapporte que depuis un arrêté de 2011, les collectivités ont la possibilité de participer aux dépenses de prévoyance et de mutuelle de leurs agents. Il existe une forte demande des syndicats de la C2A. Une demande émanait également des agents de la commune, à laquelle il avait été répondu qu'il ne serait pas donné de suite tant que l'agglomération n'aurait pas pris de décision, et ce afin que les 17 communes se positionnent de la même manière.

Les élus de l'agglomération ont décidé de lancer une étude sur la prévoyance. Monsieur le Maire rappelle qu'il existe la mutuelle avec la prise en charge des frais médicaux et la complémentaire santé, mais aussi la prévoyance, c'est-à-dire le complément de salaire en cas d'incapacité, d'arrêt de travail à partir du 91^{ème} jour.

A la mairie de Saint-Juéry, les agents possèdent la meilleure couverture de l'agglomération contre ce risque, entre 70 et 80 % des agents sont couverts contre seulement 12 % à Albi.

La demande est donc que la mairie participe à cette couverture prévoyance. Deux possibilités s'offrent aux collectivités, soit la labellisation, des assurances ou des mutuelles assurent ce risque, chaque agent fait son choix individuellement, et la collectivité verse 5 à 10 euros de participation aux agents. C'est la solution la simple, celle que défendent les syndicats, car chaque syndicat a sa propre caisse de prévoyance.

La deuxième solution est un contrat négocié avec un opérateur choisi pour toute la collectivité. Il semblerait que cette solution, qui correspond au contrat de groupe, permette d'obtenir des contrats mieux négociés et moins élevés.

Afin de répondre aux syndicats, il a été décidé de lancer un appel d'offres "test", comme si l'agglomération voulait adhérer à un contrat de groupe. En fonction des résultats, des comparaisons et des études seront faites et chaque commune ainsi que l'agglomération se déterminera pour le deuxième semestre de l'année 2014.

Monsieur Gauvrit informe que ce dossier est suivi au niveau de l'agglomération par la plateforme Ressources Humaines destinée à harmoniser les pratiques entre les 17 communes. Il précise que chaque agent est libre d'adhérer quel que soit le contrat choisi par la collectivité, contrat groupe ou labellisé. La collectivité ne pourra toutefois financer qu'un seul contrat, le contrat groupe ou la labellisation.

Il souligne qu'en contrat labellisé, chaque agent doit choisir sa mutuelle et ses garanties. Par expérience un agent va choisir ses garanties en fonction du coût, il peut éventuellement ne pas s'assurer pour certains risques, notamment l'invalidité. En revanche dans un contrat groupe, quelle que soit la catégorie de l'agent C, B ou A, les garanties de base sont les mêmes, invalidité et incapacité. Egalement dans un contrat groupe, même lancé au niveau de l'agglo, chaque collectivité est libre. Si l'agglo choisit un contrat groupe, Saint-Juéry peut choisir la labellisation, les communes ne sont pas liées. Le contrat groupe permet simplement sur un territoire d'avoir un nombre important d'agents à assurer et ainsi d'obtenir le meilleur coût pour les agents et pour la collectivité.

Il ajoute qu'en contrat de groupe aucun contrôle médical et aucune limite d'âge ne sont imposés, c'est la collectivité qui s'occupe de ses agents, alors qu'en contrat labellisé, la collectivité finance, et les agents se prennent en charge.

Monsieur le Maire conclut que les agents et collectivités sont libres. Il n'y a aucun engagement ni pour la collectivité, ni pour l'agent, souligne Monsieur Gauvrit, l'intérêt étant que l'agent et sa famille soient bien protégés.

Monsieur De Gualy demande quel est l'impact financier pour la collectivité dans les deux cas.

Monsieur Gauvrit indique que le coût est défini par un pourcentage appliqué au traitement indiciaire de l'agent (1,10 % par exemple à Gaillac), en revanche en contrat individuel le pourcentage avoisine les 2 ou 2,20 %. Donc plus le coût sera réduit, plus la participation de la commune sera réduite et cela aura un impact important pour les agents qui pourront adhérer plus facilement. L'intérêt est d'avoir le meilleur tarif avec les mêmes garanties statutaires et que la collectivité puisse participer pour permettre aux agents d'adhérer sans difficulté financière.

DELIBERATION

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE - n° 14/10

Service : Finances locales - Subventions - Autres

Madame Saby rapporte qu'il existe au collège de Saint-Juéry deux classes aménagées théâtre en 6^{ème} et en 5^{ème} concernant une vingtaine d'élèves, chacune basée sur le volontariat des élèves. Les enseignements au sein de chaque classe s'organisent ainsi : 1 heure hebdomadaire de théorie assurée par l'enseignante, et 2 heures hebdomadaires de pratique assurées par l'artiste enseignant recruté comme intervenant extérieur. L'Education Nationale, le Conseil Général, la Scène Nationale d'Albi et le collège sont co-financiers de ce projet.

En avril 2013, les différentes parties étaient tombées d'accord sur une répartition des charges financières liées à ce projet jusqu'à la fin de l'année scolaire 2013-2014. Or, les engagements pris lors de cette réunion ne peuvent être tenus ; en effet, les frais de déplacement de l'intervenant, venant de Montpellier n'avaient pas été pris en compte.

Ces problèmes financiers relevés en cours d'année scolaire empêchaient la poursuite du projet si des solutions concrètes n'étaient pas trouvées. Au mois de décembre une réunion plénière a eu lieu à laquelle Madame Saby a été invitée en tant qu'élue en charge de la culture et membre du C.A du collège, pour remettre à plat le financement de ce projet et les explications des uns et des autres face à ces difficultés.

Afin de maintenir ce projet jusqu'en juin, il a été décidé par la Scène Nationale d'abonder sa participation initiale tout en réduisant le nombre d'heures de l'intervenant extérieur. Monsieur le Principal par le biais du Foyer Socio Educatif du collège a décidé de dégager une somme de l'ordre de 2 600 euros pour boucler le budget de cette action jusqu'en juin 2014.

Le FSE du collège est une association autonome rattachée au collège. Il participe à l'organisation et au financement d'activités variées sur la pause méridienne. De même, il aide des élèves à participer à des sorties, des voyages, etc... De plus le FSE équipe et gère la salle du foyer des élèves.

Madame Saby souligne donc que la somme de 2 600 euros impute fortement le budget du FSE du collège qui doit préserver l'offre d'activités pour les collégiens pendant le temps de la pause méridienne. Elle rappelle que 450 élèves sur 650 sont demi-pensionnaires et qu'il est impératif de les occuper. Elle cite quelques activités proposées et encadrées pour certaines d'entre elles par des intervenants extérieurs rémunérés : chorale, danse, journal, cuisine, BD, broderie, photo, cinéma etc... Cela explique le courrier du principal du collège demandant une subvention exceptionnelle de 600 euros afin d'abonder le budget du FSE, afin de préserver l'offre d'activités pour les collégiens sur le temps méridien.

Madame Saby explique que cette question a été débattue au sein du bureau municipal et qu'il a été décidé d'accorder une subvention de 400 euros au lieu des 600 demandés. En outre, un courrier a été adressé au principal du collège indiquant qu'une demande similaire devait être faite à toutes les communes dont les élèves sont reçus au collège du Saut de Sabo. Madame Saby a eu confirmation que ce courrier avait bien été envoyé.

Après ces longues explications, Madame Saby demande à ses collègues de bien vouloir délibérer favorablement à cette demande de subvention exceptionnelle au FSE du collège.

A la rentrée 2014-2015, le collège proposera un nouveau projet de classes aménagées théâtre davantage centré sur un partenariat avec l'ADDA, Association Départementale pour le Développement des Arts et choisira un autre intervenant professionnel.

Monsieur le Maire précise que cette question a fait l'objet d'un long débat au sein du bureau municipal et Madame Saby ajoute qu'il aurait été dommage que ce projet ne puisse être mené à son terme.

DELIBERATION

Madame Thuel exprime son intérêt pour ce beau projet et la création de cette classe aménagée. Elle souhaite connaître le nombre d'élèves de Saint-Juéry concernés par cette classe. A cause de ce problème de budget, les parents se sont trouvés au pied du mur avec arrêt complet des cours de théâtre du jour au lendemain et sans explications.

Madame Saby indique que la réunion à laquelle elle a assisté a été très difficile, chacun campant sur ses positions, mais chaque partie a fait un effort important pour essayer de maintenir ces classes.

Madame Thuel considère que cette question n'est pas de la compétence de la commune et qu'un coût supplémentaire est demandé à la commune, alors que d'autres partenaires auraient également pu être sollicités.

Monsieur le Maire rectifie en soulignant que la subvention est demandée pour le FSE et s'adresse à tous les élèves du collège et non pas uniquement aux élèves des classes aménagées théâtre.

Madame Thuel indique qu'il y a cependant un effet vase communicant et reconnaît que le dossier est très délicat.

Monsieur le Maire a demandé à ce que toutes les communes voisines participent mais n'en a pas l'assurance aujourd'hui.

Monsieur Kowalczyk souhaiterait que Saint-Juéry sursoie le versement de cette subvention au versement des autres communes. Il rappelle qu'il a été parent d'élève pendant quelques années au collège, et que la commune de Saint-Juéry a toujours financé les activités du collège contrairement aux autres communes, à l'exception peut-être de Cunac.

Monsieur Buongiorno propose une revoyure après le 30 avril, lorsque toutes les communes auront voté leur budget, on verra quelles sont les communes qui ont accepté de verser une subvention.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SCENE NATIONALE D'ALBI - n° 14/11

Service : Domaine de compétences par thèmes - Culture

Madame Saby rappelle que depuis plusieurs années, la commune passe une convention de partenariat avec la Scène Nationale d'Albi, dont l'objet est d'accomplir les missions du service public qui lui ont été confiées, d'organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine, de participer aux actions de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique, une meilleure insertion sociale de celle-ci, et mener une politique de décentralisation et d'irrigation artistique et culturelle sur le territoire du Tarn.

Elle donne lecture de l'article 2 de cette convention : la subvention attribuée pour la réalisation de l'opération décrite s'élève à 5 000 euros. Elle précise qu'il s'agit d'une subvention de fonctionnement, car s'il s'agissait d'une subvention d'équilibre il serait nécessaire que la SNA reverse la TVA. Le paiement de la subvention intervient sur la demande du bénéficiaire, un acompte de 60 % de la subvention sera versé au 31 mars 2014, le solde sera versé au plus tard le 1^{er} juillet 2014.

Madame Saby présente le bilan de l'année 2013 sur la commune de Saint-Juéry en communiquant quelques chiffres repères concernant ce partenariat : il y a eu 6 spectacles, 9 représentations, 1 535 spectateurs dont 579 scolaires, 150 heures de médiation culturelle et 500 saint-juériens touchés par une approche riche et diversifiée du spectacle.

L'ancrage fort du projet au fil du Tarn sur la commune permet à la SNA de développer en collaboration avec de nombreux partenaires et plus particulièrement le centre social et culturel un programme pluridisciplinaire de spectacles et d'actions désormais bien repéré sur le territoire. Le taux de remplissage très satisfaisant montre que chaque proposition parvient à rencontrer un public.

Les recettes de billetterie représentent 28 % du budget, la subvention de fonctionnement de la ville 14 % et les fonds propres de la SNA 58 %.

DELIBERATION

Les chiffres annoncés par Madame Saby, montrent d'après Monsieur le Maire que ce partenariat est tout en faveur de la commune, les 5 000 euros versés représentent 14 % du budget global, et les spectacles présentés sont de grande qualité.

Monsieur De Gualy demande comment sont financés les 58 % restant à la charge de la SNA.

Madame Saby indique qu'il y a des subventions de l'Etat, de la ville d'Albi, du Conseil Général et du Conseil Régional ainsi que du mécénat.

BILAN DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS 2013 - n° 14/12

Service : Domaine et patrimoine - Acquisitions

Monsieur Delpoux explique que la commune a décidé d'acquérir une longe de terrain appartenant au Conseil Général et servant à l'époque à la voie de chemin de fer. Un chemin rural traverse cette voie de chemin de fer, et la commune s'est portée acquéreur de ce terrain au cas où les futurs propriétaires clôtureraient et afin de conserver le passage.

DELIBERATION

REMISE GRACIEUSE DES PENALITES DE RETARD TAXES P.C. – SAYAG M. - n° 13/81

Service : Finances locales - Autres taxes et redevances

DELIBERATION

Monsieur Delpoux explique que le demandeur a sollicité une remise gracieuse des pénalités de retard d'un montant de 121 euros, en prétextant qu'il n'avait pas été relancé. Il ajoute qu'il a réglé le montant des taxes d'urbanisme dues.

**TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RESEAU EN REGIME URBAIN - DISSIMULATION BT
ROUTE DE MONTPLAISIR P.26 PISCINE - n° 14/14**

Service : Domaine et patrimoine

DELIBERATION

Monsieur Delpoux explique que ces travaux consistent en l'enfouissement des lignes aériennes situées au niveau de l'ancien lavoir.

**PERIMETRE DE PROTECTION AUTOUR DES RESSOURCES EN EAU POTABLE SUR LE
CHAMP CAPTANT DE SABANEL – DEMANDE D'OUVERTURE ENQUÊTE PUBLIQUE - n° 14/15**

Service : Environnement - Eau et assainissement

DELIBERATION

Monsieur Delpoux expose qu'aujourd'hui, la protection des captages remonte jusqu'à Trébas et que la commune est dans l'obligation d'informer tous les riverains du Tarn qu'ils doivent se conformer à cette nouvelle réglementation, c'est-à-dire faire part des travaux réalisés sur leur terrain susceptibles d'avoir une incidence sur l'eau.

Monsieur le Maire rappelle que depuis 20 ans, des complexités supplémentaires sont régulièrement ajoutées à la protection du captage. Par exemple, il y a 10 ans, un truitomètre avait été imposé, mais la commune n'a jamais souhaité le mettre en place et n'a donc jamais reçu la validation pour les champs captant.

Aujourd'hui, une contrainte nouvelle est imposée avec le lancement de l'enquête publique.

Monsieur Delpoux souligne que des entreprises sont liées au Tarn telle que Flow Control.

Il souligne qu'un dossier très intéressant existe sur l'ancien crassier, sujet de nombreux débats depuis plusieurs années, qui est aujourd'hui un site orphelin particulièrement pollué. Tous les déchets du Saut-du-Tarn y ont été entreposés sur 10 mètres de haut. Tout mouvement de ce terrain pourrait être dangereux pour le champ captant.

Monsieur le Maire indique qu'une entreprise avait proposé la dépollution totale du site, en enlevant tout jusqu'aux rochers. Cette opération nécessitait 5 ans de travaux, et l'entreprise se payait avec ce qu'elle récupérait, mais elle a été refusée par l'ARS.

Madame Thuél demande quel est le coût de cette procédure de mise en conformité du périmètre de protection des captages.

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas connu.

Toutes les communes ont obligation de commencer cette procédure en 2014, donc les crédits doivent être inscrits au budget de l'eau. (20 000 euros inscrits en 2013, 5 400 euros dépensés).

Monsieur Kowalczyk rappelle que la problématique reste la protection des champs captant.

Saint-Juéry. Cependant, précise Monsieur le Maire, c'est la commune d'Arthès qui capte au niveau de la chute et non

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC E.R.D.F. - n° 14/16

Service :Domaine et patrimoine -Patrimoine départemental

DELIBERATION

FOND D'ARMORCAGE RYTHMES SCOLAIRES. - n° 14/17

Service :Domaine de compétences par thèmes - Enseignement - Frais de scolarité

DELIBERATION

Madame Combes ajoute que cette somme représente 30 euros par enfant sur les 90 euros annoncés. Elle espère que le solde parviendra avant la fin de l'année scolaire.

La commune a obligation de verser cette somme à l'école Saint-Georges pour les 135 enfants scolarisés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.